

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les CSE de 50 salariés et plus

## Durée, tarif et modalités d'organisation

### Public concerné :

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Membres du CSE
- ✓ Salariés « intervenants en santé au travail »

### Pré-requis

Aucun

5 journées de formation,

### Présentiel :

- 380 € la journée /personne, support, café et repas du midi inclus
- 9 participants maximum.
- Arcadès, 1 rue Pierre et Marie Curie, 62223 Saint Laurent Blangy

Sur site chez le client : pour le tarif, nous contacter

### Distanciel :

350 € la journée (6 heures) par personne et supports inclus

## Inscription

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : <https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/>
- par téléphone au 03 21 24 20 00
- par mail : [karen@arcades-cse.fr](mailto:karen@arcades-cse.fr)

Hors délai, merci de nous contacter.

### Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap souhaitant participer à cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

**Formateur(s) : spécialiste en droit social**

## Modalités d'évaluation

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Une attestation de formation est remise au participant.

Un questionnaire d'évaluation est également envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

### Moyens et méthodes pédagogiques

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéo-projecteur ou à un écran pour ses exposés et Power-Point permettant la démonstration par l'exemple / Projection de vidéos / Réalisation de cas pratiques.

En distanciel via Zoom, utilisation d'un tableau blanc, de diaporama et vidéos...

### Documentation remise aux stagiaires

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation (en présentiel uniquement).

L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant power-point et boîte à outils (modèles, exercices...). Ces derniers sont transmis par e-mail en cas de visioformation.

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les CSE de 50 salariés et plus

## Programme de formation

### Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le fonctionnement du CSE en matière de SSCT
- Déceler et mesurer les risques professionnels
- Être capable d'analyser les conditions de travail
- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

### 1<sup>ère</sup> journée

#### *La santé, sécurité, les conditions de travail (SSCT), c'est quoi ? : introduction aux notions essentielles*

Articulation de l'activité du CSE avec celle de la CSSCT le cas échéant, organisation et fonctionnement de la CSSCT lorsqu'elle existe et adaptation du règlement intérieur

Cerner les enjeux liés à la prévention, comprendre la politique de prévention de son entreprise/établissement, les trois niveaux de prévention, le cadre légal.

Les obligations et responsabilités de l'employeur : la prévention de la santé sécurité des travailleurs, une obligation de moyens renforcée, les principes généraux de prévention, les obligations spécifiques.

Les droits et obligations du travailleur en matière de santé, sécurité, conditions de travail.

Les missions du CSE en santé sécurité conditions de travail : compétences générales et particulières en matière de SSCT.

Les moyens de fonctionnement de la délégation de personnel : les réunions et leurs participants, le local, l'affichage, le droit à la formation, le délit d'entrave, les heures de délégation, le renforcement du droit à la formation en SSCT, le droit de déplacement et de circulation, le devoir de confidentialité.

Le statut protecteur, le délit d'entrave

### 2<sup>ème</sup> journée : Les moyens spécifiques SSCT

Les ressources humaines : les acteurs internes et externes.

Le droit à l'information, les ressources documentaires et professionnelles, rechercher une information juridique et/ou technique, la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), le rapport et le programme annuel, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Les droits d'alerte et les registres : le danger grave et imminent (DGI), l'atteinte aux droits, le droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé publique ou à l'environnement.

Les attributions consultatives périodiques et ponctuelles : le recours à l'expertise, les hypothèses de recours, les modalités du recours, les suites de l'expertise.

### 3<sup>ème</sup> journée

Les inspections et l'amélioration des conditions de travail : les notions de santé, physique et mentale, les différents aspects des conditions de travail : le temps de travail, le bien-être, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)...

Les nouvelles obligations de traçabilité en matière de télétravail, de conditions de travail et d'organisation du travail.

Méthodologie d'analyse d'une situation de travail et recherche des pistes d'amélioration

L'analyse des risques professionnels et leur prévention : les notions de risques et de danger, la démarche d'évaluation des risques professionnels, le rôle accru des acteurs internes et externes et modalités des actions de prévention.

Le renforcement du cadre légal du DUERP : règles d'établissement, de dépôt, de transmission, de conservation... le passeport prévention...

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les CSE de 50 salariés et plus

## *4<sup>ème</sup> journée : Accident du travail et maladie professionnelle*

*Les notions : distinction des notions d'incident, quasi-accident, accident (de travail, de trajet, de mission), les enjeux de la qualification.*

*Définition de l'Accident du Travail : éléments constitutifs de l'accident, imputabilité, accident de trajet, de mission ; déclaration de l'accident (procédure).*

*La maladie professionnelle : les tableaux de MP, procédure de reconnaissance, la faute inexcusable : définition, reconnaissance, conséquences.*

*Les enquêtes AT/MP : situations impliquant une formalisation, méthode de l'analyse d'un accident, recueil des informations, identification des variations, la construction de l'arbre, recherche des mesures de prévention.*

## *5<sup>ème</sup> journée : Focus sur un risque psychosocial : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes*

*Le contexte du harcèlement sexuel et du sexisme au travail : les enjeux de la prévention, assimilation du délit à la drague lourde ou l'humour mal compris*

*La distinction des notions et amalgames : définitions légales : harcèlement sexuel, agissements sexistes, les notions voisines : agressions sexuelle & harcèlement moral.*

*Les obligations de l'employeur : obligation générale de sécurité + obligations spécifiques, les préjudices et réparations*

*Prévenir le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : information (légale) des salariés, désignation du référent HS/AS, évaluation du risque & élaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement, plan d'action, sensibilisation & formations des salariés*

*Réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : l'alerte, méthodologie de conduite d'entretien et d'enquête, les recours*

## **Visioformations, retrouvez nos formations chez vous** **Plateforme utilisée ZOOM**

*Notre formateur anime en direct la formation et encadre les stagiaires, possibilité d'intervenir à tout instant.*

### **Outils nécessaires :**

- ✓ un ordinateur,
- ✓ une connexion internet suffisante,
- ✓ un navigateur internet pour un accès à Zoom,
- ✓ l'usage d'un casque-micro est fortement conseillé,
- ✓ si vous êtes plusieurs dans un même pièce à suivre cette formation, veillez à vérifier en amont l'absence de bruits ou éléments pouvant parasiter la formation.

**Accès à la salle de formation virtuelle :** via un e-mail envoyé suite à votre inscription